



Bibliothèque Saint-Joachim Library

Réunion du conseil d'administration
le mercredi 15 juin 2016
à 16 h
à la Bibliothèque Saint-Joachim Library

Meeting of the Board of Directors
Wednesday, June 15, 2016
at 4:00 p.m.
at Bibliothèque Saint-Joachim Library

Procès-verbal

Membres présents : Luc Brémault, Rolande Durand, Ivan Normandeau, Yolande Tétrault et Roxane Dupuis
Absente : Yvette Gagnon

1) Ouverture de la réunion

La réunion débute à 16 h 03 et est présidée par Yolande Tétrault

2) Lecture et approbation de l'Ordre du jour

Motion : Que l'Ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Ivan Normandeau / Roxane Dupuis
ADOPTÉE

3) Lecture et approbation du procès-verbal du 16 mai 2016.

Motion : Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Ivan Normandeau / Yolande Tétrault
ADOPTÉE

4) États financiers 2015

Les états financiers pour l'année 2015 ont été reçus de Denis G. Fillion CMA Ltd.

Motion : Que les états financiers pour l'année 2015 soient adoptés tels que présentés.

Ivan Normandeau / Yolande Tétrault
ADOPTÉE

5) Rapport annuel 2015

Le rapport annuel avait été acheminé à chaque membre avant la réunion.

Motion : Que le rapport annuel 2015 soit adopté tel que présenté.

Roxane Dupuis / Luc Brémault
ADOPTÉE

Rolande fera parvenir une copie électronique du

Minutes

Members present: Luc Brémault, Rolande Durand, Ivan Normandeau, Yolande Tétrault and Roxane Dupuis
Absent : Yvette Gagnon

1) Call to order

The meeting was called to order at 4:03 p.m. and was presided by Yolande Tétrault.

2) Reading and approval of agenda

Motion: That the agenda be approved as proposed.

Ivan Normandeau / Roxane Dupuis
CARRIED

3) Reading and approval of the minutes of the May 16, 2016 meeting.

Motion: That the minutes of the meeting be approved as presented.

Ivan Normandeau / Yolande Tétrault
CARRIED

4) 2015 Financial Statements

The 2015 financial statements have been received from Denis G. Fillion CMA Ltd.

Motion: That the 2015 financial statements be adopted as presented.

Ivan Normandeau / Yolande Tétrault
CARRIED

5) 2015 Annual Report

The 2015 annual report had been sent to each member before the meeting.

Motion: That the 2015 annual report be adopted as presented

Roxane Dupuis / Luc Brémault
CARRIED

Rolande will send an electronic copy of the

document à Ivan pour le faire acheminer à tous les membres du conseil municipal.

6) Facture d'une cliente

Rolande présente une situation de facture pour des retards ou le client demande de pouvoir payer la facture en deux versements. Nous lui accorderons la permission de se pourvoir des services de la bibliothèque avec des limites tels que discuté jusqu'à ce que la facture soit payée.

7) Frais d'administration

Luc rapporte que le terme *frais d'administration* porte à confusion chez certains de nos clients et qu'il serait préférable que ces frais soit plutôt appelés *frais de retard*.

Motions : a) Que le coût pour des retards qu'on ajoute à une facture et qui était appelé *frais d'administration* soit dorénavant appelé *frais de retard*.

b) Que l'information sur le site Web soit modifiée pour refléter ce changement en le modifiant comme suit :

À chaque visite où vous effectuez des emprunts, nous vous remettons un bordereau de prêts qui indique les dates prévues pour les retours.

Nous n'imposons pas d'amendes quotidiennement pour les retards à ce temps-ci et nous souhaitons pouvoir continuer de cette façon. Nous nous fions à la bonne volonté de nos clients de faire preuve de respect pour la propriété de la bibliothèque et envers les autres clients, en retournant les articles par la date dont ils sont dus, en bonne condition.

Si nous demandons le retour d'articles et que ceux-ci ne sont pas retournés, nous serons dans l'obligation de préparer une facture pour le coût de remplacement de l'article, en plus de frais de retard de 5\$. Tous les comptes qui accusent un retard seront fermés jusqu'au temps où la facture soit réglée.

Afin d'inciter nos clients à régler dans le plus bref délai les factures remises par la bibliothèque, les factures remises aux clients pour des articles en retard ou abimés indiqueront que si la facture est réglée en dedans de sept jours ouvrables que les frais de retard de 5 \$ seront annulés et ne s'appliqueront pas.

Si après avoir payé les frais de retard et la valeur du coût de remplacement de l'article, le client retourne l'article en question dans un bon état et dans un délai raisonnable, et si la bibliothèque n'a pas encore acheté un nouvel article pour le remplacer,

document to Ivan for distribution to all members of the municipal council.

6) Client Bill

Rolande presents a situation concerning a bill for late items where the client is requesting to pay the bill in two installments. We will permit her limited use of the services at the library with limits as discussed until the bill is totally paid.

7) Administration fees

Luc reports that the term *administration fee* is confusing for certain clients and that it would be preferable that this fee be called *late fee* instead.

Motions: a) That the cost for late items that we add to our bills which were previously called administration fee shall henceforth be a *late fee*.

b) That the information on our Web site be modified to reflect this change by modifying it as follows:

At each visit when you borrow items we will provide you with a receipt which indicates the due dates of the items you are borrowing.

We do not impose daily fines for late items at this time and we wish to continue with this system. We rely on the good faith of our clients to show respect for the property of the library and toward their fellow-patrons by returning all library property in due time and in good condition.

If, however, we ask for the return of articles and these are not returned, we will be obliged to prepare a bill for the amount that it costs to replace the article, plus an additional \$5 late fee. All accounts which have an outstanding balance will be on hold until the bill is paid.

In order to encourage our clients to look after bills submitted by the library without delay, bills remitted to clients for articles which are late or damaged will indicate that if the bill is resolved within seven business days the \$5 late fee will be voided and shall not apply.

If after having paid the late fee and the value of replacement for an article, a client returns the article in question in good state and within a reasonable time limit, and if the library has not yet purchased a replacement for this article, the

le montant de la valeur de l'article sera remboursé, si le compte du client est à jour. Notez que les frais de retard de 5 \$ ne sont pas remboursables.

Nous encourageons donc nos clients à bien prendre note des limites d'emprunt et de toujours effectuer les retours à temps.

Il est possible de faire les demandes de renouvellement par téléphone et il est toujours préférable de le faire avant la date du retour prévue. Prendre l'habitude de faire le retour des articles à temps pourrait dire que nous ne serions pas dans l'obligation de commencer à imposer des amendes quotidiennement pour les retards. Ça vous prépare aussi à l'éventualité où nous deviendrions obligés d'imposer des amendes quotidiennement pour les retards. **(Adopté par le conseil d'administration, le 15 juin 2016)**

Luc Brémault / Ivan Normandeau
ADOPTÉE

8) Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le lundi 19 septembre 2016 à 18 h à la Bibliothèque Saint-Joachim Library.

9) Levée de la séance

La réunion se termine à 16 h 42.

Yolande Tétrault, Présidente / President

amount paid for the value of the book may be reimbursed to the client, if the client's account is in good standing. Please note that the \$5 late fee is not refundable.

We encourage our patrons to take note of the loan limits and to always return their borrowed articles on time.

It is possible to request extensions over the phone and it is preferable that it be done before the current loan period expires. Getting into the habit of returning articles on time might mean that we would not need to start charging daily late fees, and this would also prepare you for the possibility that we would be obliged to start imposing daily late fees. **(As carried by the Board of directors on June 15, 2016)**

Luc Brémault / Ivan Normandeau
CARRIED

8) Next meeting

The next meeting will be held on Monday, September 19, 2016 at 6:00 p.m. at Bibliothèque Saint-Joachim Library.

9) Adjournment of meeting

The meeting adjourned at 4:42 p.m.

Ivan Normandeau, Trustee / Commissaire